



INTERVENTION GÉNÉRALE

CGT Fonction publique

Du 08 janvier 2020

Messieurs les secrétaires d'État,

La CGT est présente aujourd'hui pour, une fois de plus, porter les légitimes revendications de celles et ceux qui, majoritairement, s'opposent à votre projet de régime universel de retraite par points et participent ou soutiennent l'exceptionnelle mobilisation en cours.

Pour améliorer notre système solidaire actuel, au terme d'une large et véritable négociation, il est indispensable que votre contre-réforme soit retirée.

Ceci posé et rappelé, une des deux thématiques à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui concerne la pénibilité – un enjeu majeur – et vous annoncez à ce propos « *le lancement de la concertation* ».

Pourtant, il y a quelques jours, Messieurs les secrétaires d'État, vous avez déclaré dans les médias que sur un certain nombre de critères ouvrant droit à la reconnaissance de la pénibilité, la porte des discussions n'était même pas ouverte.

Autrement dit, nous pouvons nous concerter mais uniquement sur les éléments qui trouvent grâce à vos yeux.

Dès lors, il est aisé de constater que les adeptes « du tout ou rien » et les responsables de la situation bloquée que nous connaissons sont à rechercher parmi les membres du pouvoir exécutif.

« *Il existe un large consensus sur le fait que la quasi-totalité des emplois classés en catégorie active correspondent à des em-*

ploiis pénibles, tels que définis par le Code du travail ».

Il est parfois bon et utile de citer les plus hautes autorités de la République.

Dans le cas d'espèce, l'affirmation est issue d'une étude du Sénat de 2014.

C'est peu de dire qu'elle bat en brèche les contre-vérités trop souvent répétées par les promoteurs du régime universel par points comme quoi la prise en compte de la pénibilité serait absente de la Fonction publique.

Oui, Messieurs les secrétaires d'État, la catégorie active que vous souhaitez supprimer constitue de fait une reconnaissance de la dangerosité et de la pénibilité.

En dépit du déclasserment inacceptable des infirmières et des infirmiers sous la mandature de Nicolas Sarkozy, elle concerne aujourd'hui encore plus de 700 000 agentes et agents de la Fonction publique. Elle ouvre droit à un départ anticipé de 5 ans et même pour certains corps de 10 ans.

Or, selon les sources gouvernementales – même si la transparence n'est pas de rigueur, votre projet c'est au moins 200 000 personnes qui perdront tout droit par un départ anticipé et 250 000 dont le départ anticipé sera réduit de 3 ans

Ce n'est pas la conception du progrès social et de la justice que porte la CGT!

Mais, si nous revendiquons le maintien de la catégorie active, ce n'est pas pour autant que nous considérons que, en l'état, elle

réponde parfaitement à toutes les situations d'aujourd'hui.

C'est pourquoi, dans le cadre de notre système solidaire à prestations définies, la CGT a de nombreuses propositions visant à l'améliorer.

En particulier, nous versons au débat la mise en place de 4 catégories et de 15 critères ouvrant droit à la reconnaissance de la pénibilité et de la dangerosité.

Nous sommes prêts à les détailler dès aujourd'hui si nécessaire.

Pour notre organisation syndicale, un tel dispositif doit s'appuyer sur une logique statutaire et donc être attaché à des corps et pas à des décomptes individuels.

Enfin, pour que ces départs anticipés – de 5 ans en règle générale et de 10 ans dans quelques cas – puissent constituer un droit effectif pour les salarié·e·s concerné·e·s, la CGT revendique la mise en place d'un trimestre de bonification par année d'exposition.

Si « *la gestion des fins de carrière* » relève d'une terminologie technocratique qui n'est pas la nôtre, nous avons cependant de véritables attentes sur l'ouverture de nouveaux droits liés à la retraite pour l'ensemble des personnels de la Fonction publique.

En particulier, la CGT est favorable à des dispositifs de type « *cessation progressive d'activité* » et « *congé de fin d'activité* ». Mais, de telles mesures nécessiteraient des

débats approfondis car il ne peut en aucun cas s'agir de mécanismes que les salarié·e·s financeraient eux-mêmes.

Messieurs les secrétaires d'État, comme elle le fait pour le Statut général, l'égalité professionnelle ou encore la refonte des grilles et carrières, la CGT est également porteuse de nombreuses propositions pour améliorer notre système de retraites solidaires.

Mais, pour notre part, nous ne confondons pas l'amélioration avec le démantèlement, le progrès social avec les reculs, la justice et l'équité avec les cadeaux aux plus fortunés.

Profondément attachée à la démocratie, à la négociation et au respect de celles et ceux qui en sont les actrices et les acteurs, la CGT déplore et condamne les passages en force et les attaques quasi incessantes menées contre les représentantes et représentants du personnel depuis l'élection d'Emmanuel Macron.

Nous espérons que les revendications que nous portons en matière de retraite, incompatibles avec votre projet régressif et inéquitable, trouvent à se concrétiser rapidement.

Vous accorder la moindre confiance sur ce sujet, comme sur d'autres, relèverait de la faute professionnelle passible de sanctions disciplinaires.

C'est pourquoi, si nous faisons état devant vous et dans cette enceinte de notre projet alternatif, c'est surtout avec les salarié·e·s et dans la mobilisation unitaire que nous continuerons à le défendre.

Montreuil, le 8 janvier 2020